



ADHESION ET RENOUVELLEMENT

DES LICENCES

SAISON 2022-2023

secretaire.vexinrando@gmail.com

INFORMATION : la saison 2022-2023 couvre la période du 1^{er} septembre 2022 au 31 août 2023 ; il convient donc de renouveler les licences ou d'adhérer pour la première fois dès le début du mois de septembre 2022. L'assemblée générale pour la nouvelle saison se tiendra le 2 septembre 2022 et une réunion d'information aura lieu en mars 2023 au moment de la parution du programme pour la deuxième partie de la saison.

MONTANT DE L'ADHESION :

Considérant les difficultés liées à la pandémie lors de la dernière saison, le Conseil d'Administration de Vexin Rando a décidé de renouveler les conditions de la saison dernière et fixe le montant de l'adhésion (par personne) à :

Nouvelle adhésion :	34 € (sans Marche Nordique)
	41 € pour les adhérents pratiquant l'activité Marche Nordique.
Renouvellement :	28 € quelle que soit l'activité choisie

Cette adhésion à Vexin Rando pour la saison 2022-2023 comprend à hauteur de 28 € la licence de la Fédération de Randonnée délivrée par le club avec la formule d'assurance IRA (Individuelle avec responsabilité Civile et Accidents Corporels).

Si vous souhaitez des formules d'assurances complémentaires à titre individuel consultez la documentation sur le site internet et contactez le président.

MODALITES DE L'ADHESION : Pour toute nouvelle adhésion ou renouvellement de licence vous devez fournir :

- un formulaire d'adhésion à Vexin Rando dûment complété et signé
- un certificat médical ou une attestation signée de réponse au questionnaire médical

RAPPEL : Le certificat médical est valable 3 saisons. Durant cette période, vous devez fournir une attestation sur l'honneur précisant que vous n'avez pas de problème de santé. Pour vous aider, vous devez remplir le questionnaire santé et reporter le résultat sur l'attestation (réponses par Oui à toutes les questions ou pas). Néanmoins, ce questionnaire vous est personnel et n'a pas à être remis au club. Seule l'attestation est à fournir.

- un chèque à l'ordre de Vexin Rando comprenant le montant de l'adhésion et éventuellement l'abonnement au magazine Passion-Rando.

Nota : *Les licences ne pourront être délivrées qu'après le 3 septembre 2022. En cas de renouvellement de licence, l'assurance associée à la licence de la saison précédente couvre la période de renouvellement. En cas de fourniture d'une copie de la licence de la Fédération de Randonnée pour la saison 2022-2023 provenant d'un autre club, les conditions d'adhésion à Vexin Rando sont identiques (pas de cotisation club en cas de renouvellement, 6 € ou 13 € pour les nouveaux adhérents à Vexin Rando)*

ABONNEMENT MAGAZINE PASSION-RANDO : l'abonnement annuel au magazine trimestriel (4 numéros) est fixé à 10 € en cas d'abonnement simultané à la prise de licence.

Les dossiers complets peuvent être remis :

- *lors de l'Assemblée Générale du 2 septembre 2022*
- *aux animateurs des randonnées dès que possible*

Nous demandons aux adhérents renouvelant leur licence de fournir un dossier complet avant le 31 octobre 2022. **SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT ACCEPTÉS.**

Nous rappelons également que l'assurance vous couvre jusqu'au 31 décembre 2022